

BULLETIN D'ADHESION 2025 – VERSION NON-ÉLEVEUR

Adhésion valable du 1er novembre 2024 au 31 décembre 2025.

En adhérant à notre association, vous soutenez l'élevage du chat de race à l'île de La Réunion et contribuez à la réalisation d'événements tels que des expositions, salons et présentations. Profitez également d'avantages exclusifs auprès de nos partenaires spécialisés en produits pour chats (croquettes, litières, accessoires). Ensemble, faisons la différence pour nos amis félins !

L'adhésion ne sera prise en compte uniquement à la réception et confirmation du virement.

Chamicalement vôtre,

L'équipe AFR

Vous souhaitez adhérer en tant que :

☐ **Membre "actif" non-éleveur (30 €)**

Adhésion individuelle 2025 pour les particuliers, propriétaire de chat de race ou non. Non propriétaire, vous pouvez également adhérer pour soutenir l'association dans ses actions.

☐ **Membre "actif" conjoint non-éleveur (10 €)**

Votre conjoint n'est pas éleveur mais souhaite adhérer.

☐ **Membre "bienfaiteur" non-éleveur (à partir de 50 €)**

Propriétaire ou non de chat.

INFORMATIONS PERSONNELLES

- Nom : _____
- Prénom : _____
- E-mail : _____
- Adresse : _____ Code postal : _____
- Commune : _____
- Téléphone : _____

- Race de chat 1 : _____
- Race de chat 2 : _____
- Race de chat 3 : _____
- Autre race de chat : _____

AUTORISATIONS

Je souhaite recevoir par email les informations sur les événements et autres actualités de l'association.

☐ Oui

☐ Non

Je souhaite recevoir par email des informations sur les tarifs préférentiels et les promotions proposés par les partenaires de l'association.

☐ Oui

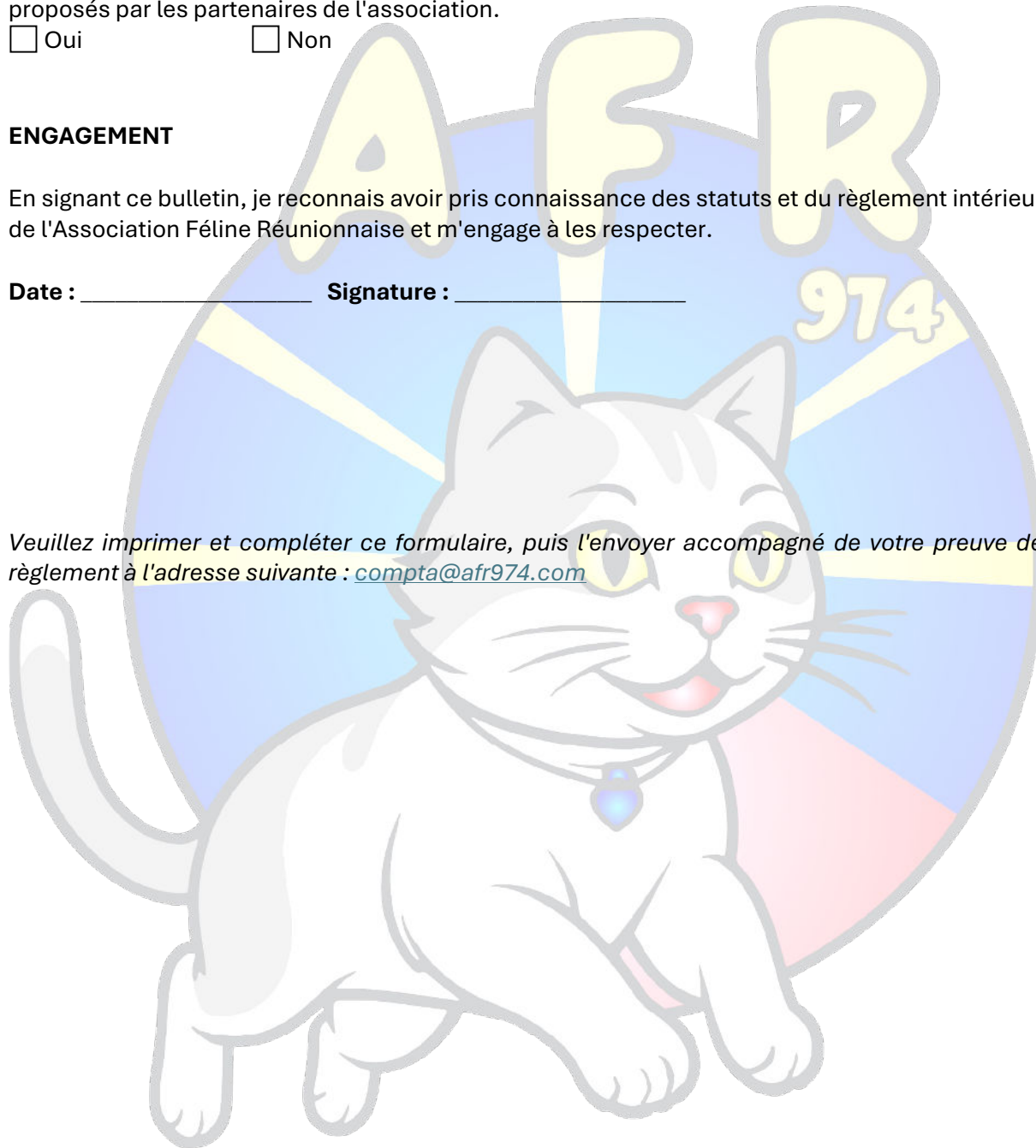
☐ Non

ENGAGEMENT

En signant ce bulletin, je reconnais avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'Association Féline Réunionnaise et m'engage à les respecter.

Date : _____ Signature : _____

Veillez imprimer et compléter ce formulaire, puis l'envoyer accompagné de votre preuve de règlement à l'adresse suivante : compta@afr974.com



Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Bureau de l'AFR pour pouvoir contacter les membres de l'association et suivre les cotisations. La base légale du traitement est la gestion pratique de l'association. Les données collectées sont communiquées uniquement aux partenaires, sous réserve d'accord de leur propriétaire. Les données sont conservées pendant 3 ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation de leur traitement. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données par l'AFR, contactez contact@afr974.com.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.